



Ligue de Billard de l'Île de France

Dispositions Financières Générales
Fixées par le Comité Directeur de la LBIF
Saison 2025-2026



TABLE DES MATIERES

1.	<u>Cotisation Club (part ligue votée lors de l'assemblée générale 2024)</u>	3
2.	<u>Licence</u>	3
3.	<u>Assemblée générale de la LBIF</u>	3
4.	<u>Montant des engagements</u>	3
4.1.	INDIVIDUELS	4
4.1.1.	CARAMBOLE.....	4
4.1.1.1.	3 Bandes N1.....	4
4.1.1.1.1.	Autres catégories gérées par la LBIF.....	4
4.1.2.	BLACKBALL.....	4
4.1.2.1.	Tournois Promotion (Hors Championnat).....	4
4.1.2.2.	R1.....	4
4.1.2.3.	Mixte, Féminines, Vétérans, U23, U18, U15.....	5
4.1.3.	AMERICAIN.....	5
4.1.3.1.	Compétitions Régionales.....	5
4.1.1.	SNOOKER.....	5
4.2.	EQUIPES	5
4.2.1.	AMERICAIN.....	5
4.2.2.	BLACKBALL.....	5
4.2.3.	CARAMBOLE.....	6
4.2.4.	SNOOKER.....	6
5.	<u>Prise en charge des arbitres et table de marque (hors finale LBIF)</u>	7
5.1.	BLACKBALL	7
5.1.1.	Juge Arbitre.....	7
5.1.2.	Table de marque.....	7
5.2.	CARAMBOLE	7
5.3.	AMERICAIN	7
5.4.	SNOOKER	7
6.	<u>Montant des amendes pour forfait non excusé (Toutes disciplines)</u>	7
7.	<u>Paiement par chèque émis par les clubs</u>	8
8.	<u>Podiums internationaux</u>	8
8.1.	INDIVIDUEL	8
8.2.	EQUIPE DE CLUB	8
8.3.	INDIVIDUELS EN EQUIPE DE FRANCE	8
9.	<u>Podiums nationaux</u>	8
9.1.	INDIVIDUEL	8
9.2.	EQUIPE DE CLUB	8
9.3.	INDIVIDUELS EN CRITERIUM	9
10.	<u>Stages de Formation LBIF</u>	9
11.	<u>Dotation aux clubs organisateurs de Championnat de France et Coupe de France</u>	9
12.	<u>Challenge de la jeunesse</u>	10
13.	<u>Indemnités accordées par la LBIF</u>	10

1. Cotisation Club (part ligue votée lors de l'assemblée générale 2024)

- Le montant de la cotisation annuelle versée par les Clubs à la ligue est de **96 €** :
 - + Part FFB : **50 €**
 - + Part LIGUE : **46 €**
 - + Part CDB : **variable**

2. Licence

- Le montant annuel de chaque licence versée par les Clubs s'établit comme suit :
 - + **Catégorie senior** (+de 21 ans au 01septembre) : **73 €**
 - 1. Part FFB : **49 €**
 - 2. Part LIGUE. : **24 €**
 - 3. Part CDB : **Variable**

 - + **Catégorie senior Découverte** (+de 21 ans au 01septembre) : **52 €**
 - 1. Licence découverte (FFB) :32 **28 €**
 - 2. Part LIGUE. : **24 €**
 - 3. Part CDB : **Variable**

 - + **Catégorie junior/cadet/benjamin** : **9 €**
(Moins de 21 ans : né(e) à partir du 01 septembre de la saison sportive)
 - 1. Part FFB. : **9 €**
 - 2. Part LIGUE. : **Gratuit**
 - 3. Part CDB : **Variable**

- Le montant reversé au CDB abritant une salle partenaire s'établit comme suit :
 - + Cotisation salle : **20 €**
 - + Licence sénior : **5 €**
 - + Licence junior : **0 €**

3. Assemblée générale de la LBIF

La non-représentation du club à l'assemblée générale de la LBIF entrainera une amende de **100 € en cas de récidive sur les 48 derniers mois.**

4. Montant des engagements

La part LBIF servira à la gestion des inscriptions des équipes et reversement de primes le podium d'une phase de finale de championnat de France.

4.1. INDIVIDUELS

4.1.1. CARAMBOLE

4.1.1.1. 3 Bandes N1

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **0 €**.

4.1.1.1. Autres catégories gérées par la LBIF

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **0 €**.

4.1.2. BLACKBALL

4.1.2.1. Tournois Promotion (Hors Championnat)

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **25 €**.
- Les primes :
 - ✚ Jusqu'à 64 joueurs :

1 ^{er}	30.4%,
2 ^{ème}	19.4 %
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	13%
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	6%
 - ✚ Plus de 64 joueurs :

1 ^{er} ,	26%
2 ^{ème} ,	15.6 %
3 ^{ème} et 4 ^{ème} ,	10.4 %
5 ^{ème} au 8 ^{ème}	5.2%
9 ^{ème} au 16 ^{ème}	2.1%
- Une part réservataire de **7 €** par inscription pour les lots et l'organisation.

4.1.2.2. R1

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **60€ par phase de 4 tournois**.
- Les primes de fin de phase.

✚ 1 ^{er} : 280 €	✚ 7 ^{ème} : 95 €
✚ 2 ^{ème} : 200 €	✚ 8 ^{ème} : 90 €
✚ 3 ^{ème} : 150 €	✚ 9 ^{ème} : 85 €
✚ 4 ^{ème} : 120 €	✚ 10 ^{ème} : 80 €
✚ 5 ^{ème} : 110 €	✚ 11 ^{ème} : 70 €
✚ 6 ^{ème} : 100 €	✚ 12 ^{ème} : 60 €

Cas particulier :

Si un joueur mineur est qualifié en R1, il ne participe pas financièrement et ne touche pas de prime. La répartition des primes évolue comme suit :

- ✚ Le joueur mineur est classé dans les 12 premiers, les primes sont décalées d'un cran vers le bas à partir du classement du joueur mineur.
- ✚ Le joueur mineur termine au-delà de la 12^{ème} place, l'ensemble des primes est abaissé de 5€.

4.1.2.3. Mixte, Féminines, Vétérans, U23, U18, U15

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **0 €**.

4.1.3. AMERICAIN

4.1.3.1. Compétitions Régionales

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **0 €**.

4.1.1. SNOOKER

- Le montant de l'engagement individuel est fixé à **0 €**.

4.2. EQUIPES

4.2.1. AMERICAIN

- Le montant de l'engagement est fixé à **120 €** (105 €+ 15 €) : Equipes de club : Championnat LBIF (versé à la LBIF). Pénalité par rencontre non jouée **40 €**.

Nombre d'équipes	Engagements	Primes			
		1er	2ème	3ème	4ème
6	630,00 €	400,00 €	230,00 €		
7	735,00 €	450,00 €	285,00 €		
8	840,00 €	450,00 €	270,00 €	120,00 €	
9	945,00 €	500,00 €	300,00 €	145,00 €	
10	1 050,00 €	500,00 €	350,00 €	200,00 €	
11	1 155,00 €	530,00 €	375,00 €	250,00 €	
12	1 260,00 €	530,00 €	375,00 €	250,00 €	105,00 €
13	1 365,00 €	580,00 €	395,00 €	270,00 €	120,00 €
14	1 470,00 €	600,00 €	430,00 €	300,00 €	140,00 €
15	1 575,00 €	650,00 €	450,00 €	325,00 €	150,00 €
16	1 680,00 €	700,00 €	480,00 €	350,00 €	150,00 €

- Le montant de l'engagement est fixé à **50 €** (35 €+15 €): Equipes de club : Coupe LBIF (versé à la LBIF).

4.2.2. BLACKBALL

Les inscriptions aux différentes catégories sont opérées directement sur le site CUESCORE.

DN1 :

- **500 €** (versé directement à la FFB), caution de **1 500 €** (versé directement à la FFB)

- Le montant de l'engagement fixé à **25 €** versé à la LBIF.

DN2 :

- **400 €** (versé directement à la FFB), caution de **1 500 €** (versé directement à la FFB)
- Le montant de l'engagement fixé à **25 €** versé à la LBIF.

DN3 :

Engagement national (24 équipes)

- **400 €** (versé directement à la FFB), caution de **1 500 €** (versé directement à la FFB)
- Le montant de l'engagement fixé à **25 €** versé à la LBIF.

DR1 et DR2 (en régional) :

- Le montant de l'engagement fixé à **85 €** (55 € FFB, 30 € LBIF) versé à la LBIF.
- **15€** de la part LBIF sont réservés au reversement d'une prime suivant son classement final :
 - 70% du montant des engagements pour le 1^{er}
 - 30% du montant des engagements pour le 2^{ème}
- Pour les salles partenaires, une caution de **100 €** par équipe sera déposée à la LBIF, par la salle partenaire ou par l'équipe.

4.2.3. CARAMBOLE

Jeux de série : (versé à la LBIF)

- Top ligue 1 : 100 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **125 €**
- Fédéral 2 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**
- Fédéral 3 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**
- Fédéral 4 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**

Trois bandes : (versé à la LBIF)

- Top ligue 1 : 100 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **125 €**
- Top ligue 2 : 100 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **125 €**
- Fédéral 3 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**
- Fédéral 4 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**
- Fédéral 5 : 50 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **75 €**

5 quilles : (versé à la LBIF)

- D1 : 30 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **55 €**
- D2 : 30 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **55 €**

4.2.4. SNOOKER

- D1 : 30 € (FFB) + 25 € (LBIF) = **55 €**

Equipe de ligue

5. Prise en charge des arbitres et table de marque (hors finale LBIF)

5.1. BLACKBALL

5.1.1. Juge Arbitre

- Le club organisateur prend en charge le juge arbitre avec un minimum de **25 €** par jour.
 - Cette prise en charge reste intégralement à la charge du club receveur.

5.1.2. Table de marque

- Le club organisateur prend en charge les responsables sportifs de la LBIF avec un minimum **25 €** par jour et par personne.
- Le directeur fourni par le club organisateur est pris en charge par le club.
- En revanche, si le directeur de jeu fourni par la LBIF, le club organisateur prend à sa charge **35 €** par jour, plus les repas.

5.2. CARAMBOLE

- Le directeur fourni par le club organisateur est pris en charge par le club.
- En revanche, si le directeur de jeu fourni par la LBIF, le club organisateur prend à sa charge **35 €** par jour, plus les repas.

5.3. AMERICAIN

- Le directeur fourni par le club organisateur est pris en charge par le club à ces conditions.
- En revanche, si le directeur de jeu fourni par la LBIF, le club organisateur prend à sa charge **35 €** par jour, plus les repas.

5.4. SNOOKER

- Le directeur fourni par le club organisateur est pris en charge par le club.
- En revanche, si le directeur de jeu fourni par la LBIF, le club organisateur prend à sa charge **35 €** par jour, plus les repas.

6. Montant des amendes pour forfait non excusé (Toutes disciplines)

- Emise par la commission de discipline, l'amende est notifiée, par courrier avec AR ou par courriel, au club du joueur ou de l'équipe ayant fait forfait.
- Le club effectue le règlement dans le délai fixé par cette notification. Le non-respect de cette réglementation entraîne le passage en commission de discipline avec majoration du montant de l'amende au moins égale aux frais occasionnés par la tenue de ladite commission de discipline.
- Le montant de l'amende est fixé à **100 € pour** les individuels.
- Par équipe :
 - Au carambole : à **150 €** par équipe (1^{er} forfait) au deuxième forfait général **300 €**.
 - Au Blackball le forfait est à **150 €** par équipe, au bout de 3 forfaits : forfait général **300 €**.

- Au snooker : à **150 €** par équipe (1^{er} forfait) au deuxième forfait général **300 €**.
- A l'Américain : (compétition sur 1 journée) forfait général **300 €**.
- Pour les licenciés en salles partenaires, l'amende sera notifiée au licencié, par courrier avec AR ou courriel et son coût est fixé à **100 €**.

7. Paiement par chèque émis par les clubs

- Le montant des frais de constitution du paiement est fixé à **8,50 €**.
(Tous cheque reçu à la LBIF inférieur à 8,50€ sera refusé)

8. Podiums internationaux

- Le budget alloué au podiums internationaux est limité à 1000€ pour l'ensemble des récompenses ; chaque compétiteur ne peut prétendre à plusieurs primes et le montant de la prime maximale lui est attribué.
- Les récompenses maximales attribuées aux compétiteurs réalisant un podium international sont les suivantes :

8.1. INDIVIDUEL

- Joueur classé 1^{er} : **150 €**
- Joueur classé 2^{ème} ou 3^{ème} : **100 €**

8.2. EQUIPE DE CLUB

- Equipe classée 1^{er} : **150 €**
- Equipe classée 2^{ème} ou 3^{ème} : **100 €**

8.3. INDIVIDUELS EN EQUIPE DE FRANCE

- Equipe classée 1^{er} (par joueur) : **100 €**
- Equipe classée 2^{ème} ou 3^{ème} (par joueur) : **50 €**

9. Podiums nationaux

- Le budget alloué au podiums nationaux est limité à 1000€ pour l'ensemble des récompenses ; chaque compétiteur ne peut prétendre à plusieurs primes et le montant de la prime maximale lui est attribué.
- Les récompenses maximales attribuées aux compétiteurs réalisant un podium national sont les suivantes :

9.1. INDIVIDUEL

- Joueur classé 1^{er} : **150 €**
- Joueur classé 2^{ème} : **100 €**
- Joueur classé 3^{ème} : **50 €**

9.2. EQUIPE DE CLUB

- Equipe classée 1^{er} : **150 €**
- Equipe classée 2^{ème} : **100 €**
- Equipe classée 3^{ème} : **50 €**

9.3. INDIVIDUELS EN CRITERIUM

- Equipe classée 1^{er} (par joueur) : **100 €**
- Equipe classée 2^{ème} ou 3^{ème} (par joueur) : **50 €**

10. Stages de Formation LBIF

- Les stages organisés par la LBIF sont pris en charge à **100%** par la LBIF.
- Le coût de formation par stagiaire est de **30 €** qui seront facturés au club d'appartenance du licencié après chaque formation.
- Les stages spécifiques jeunes et féminins sont pris en charges par la LBIF et gratuit pour les stagiaires.
- Tout licencié extérieur à la LBIF sera facturé de **80 €** par stage quel que soit le stage organisé (Hors CFA).
- Pour les demandes de subventions au programme de formation d'un club ou d'un groupe de licenciés, la subvention ne peut être supérieure à **50%** du coût total de la formation. Le montant maximal par stage pour le calcul de la subvention de la ligue est de **360€** la demi-journée.
- CFA :
 - Coût Droit Fédéral d'inscription : **30 €**.
 - Tout licencié extérieur à la LBIF participant à une formation CFA devra acquitter un droit de 0 € en dehors des droits fédéraux. Toute inscription est due.
- En cas de non-paiements des factures, passage du club en commission de discipline.

11. Dotation aux clubs organisateurs de Championnat de France et Coupe de France

A condition d'avoir l'accord préalable du bureau de la LBIF pour l'organisation du championnat de France ou de la Coupe de France.

- Carambole :
 - Frais d'arbitrage réels, estimés par la LBIF et conditionné au respect des statuts
 - Dotation fixée par le comité directeur LBIF (si pas d'arbitres dans le mode de jeu (ex : l'Artistique) sur demande du club organisateur.
- Américain :
 - N1 (4 modes de jeu) : **400 € maximum** sur demande du club organisateur
 - Féminine (4 modes de jeu) : **400 € maximum** sur demande du club organisateur

- Junior (2 modes de jeu) : **200 € maximum** sur demande du club organisateur
 - Deux finales conjointes : la dotation sera fixée par le Comité Directeur
 - Frais d'arbitrage réels, estimés par la LBIF et conditionné au respect des statuts
- Blackball :
- (Toutes catégories) : **600 € maximum** sur demande du club organisateur
- Snooker :
- Frais d'arbitrage réels, estimés par la LBIF et conditionné au respect des statuts

12. Challenge de la jeunesse

- Dotation sur envoi de justification des dépenses (repas), sans dépassement du budget alloué, sur accord du Président de la LBIF.
- Les récompenses sont à la charge du club organisateur.

13. Indemnités accordées par la LBIF

- Elles sont décrites dans les documents suivants :
 - DF-BAREME INDEMNITES
 - DF-BAREME INDEMNITES CD LBIF (Comité Directeur)

Le Président de la Ligue de Billard de l'Île de France



Christophe TRICONNET
06 50 07 53 88 – president@lbif11.fr